

DEL2026_03_045

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 35
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mars, à 10 heures 30 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Gymnase Colette Besson, sous la présidence de M. Xavier LEMOINE - Maire à la suite de la convocation adressée le **16 MARS 2026**

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé Solonirina VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

M. Antoine JOUSSET a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU SEIN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Sur proposition de Xavier LEMOINE.

Le Comité Social Territorial remplace, depuis décembre 2022, le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Composé, à part égale, de représentants de la collectivité et de représentants du personnel, il a compétence pour connaître des questions relatives à l'organisation, le fonctionnement et la gestion des ressources humaines de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général de la fonction publique territoriale, et plus précisément l'article L. 251-7 et l'article R. 525-30,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°2022_05_047 du 25 mai 2022 relative à la création d'un comité social territorial et à la fixation du nombre de représentants du personnel et de la commune,

Vu l'installation du nouveau Conseil Municipal le 21 mars 2026,

Vu les candidatures :

- Pour les représentants titulaires : Monsieur Franck BARTH, Monsieur Gérard GINAC, M. Jean ARSLAN, Mme Zoé Solinirina VIGREUX, Mme Maria DA SILVA et Mme Chystel LAÏDOUNI

1/2

DEL2026_03_045

- Pour les représentants suppléants : Mme Najat HASHAS, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Aleyna-Nur CUBAN, M. Pierre BESNARD, Mme Maria PINTO et M. Jean-Yves LAVALLEZ

Considérant que le nombre de représentants, à part égale, pour la commune et le personnel a été fixé à 6, soit 12 membres au total,

Considérant que le nombre de représentants suppléants est égal à celui des représentants titulaires,

Considérant que le renouvellement du Conseil Municipal entraîne un renouvellement des représentants de la commune au sein du Comité Social Territorial,

Considérant que les représentants de la collectivité, titulaires et suppléants, sont désignés par l'autorité territoriale,

Considérant que la désignation peut se faire à main levée si le Conseil Municipal l'accepte à l'unanimité,

Il est proposé au Conseil Municipal :

De désigner, pour la collectivité, 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants au sein du Comité Social Territorial

Les membres titulaires désignés sont : Monsieur Franck BARTH, Monsieur Gérard GINAC, M. Jean ARSLAN, Mme Zoé Solinirina VIGREUX, Mme Maria DA SILVA et Mme Chystel LAÏDOUNI

Les membres suppléants désignés sont : Mme Najat HASHAS, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Aleyna-Nur CUBAN, M. Pierre BESNARD, Mme Maria PINTO et M. Jean-Yves LAVALLEZ

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

29 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé Solinirina VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN

6 ABSTENTIONS

Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Antoine JOUSSET



Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.